



Treasury Board of Canada  
Secrétariat

Secrétariat du Conseil du Trésor  
du Canada

# Renouvellement des politiques : Directive sur la gestion des technologies de l'information

6 février 2009

Canada 



# Facteurs déterminants du changement : Examens du GC

Examens stratégiques, horizontaux et examens des dépenses désignés:

1. Les dépenses en TI s'élèvent à 5,2 G\$ par année et représentent de 10% des dépenses opérationnelles brutes du gouvernement.
2. Il faut gérer les TI comme une entreprise et comme une occasion à saisir en matière d'efficience, d'efficacité et d'économies.
3. Principaux thèmes interliés :
  - Gouvernance efficace
  - Consolidation
  - Partage des services
  - Processus opérationnels bien établis
4. Il faut se doter d'instruments obligatoires comme moyen de répondre à ces objectifs.


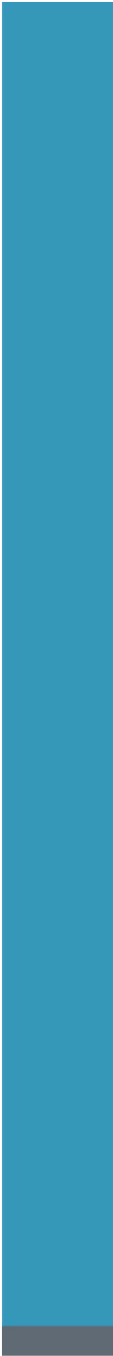




# Facteurs déterminants du changement : Risques

1. Main-d'œuvre vieillissante et concurrence pour obtenir de nouveaux travailleurs
2. Impact environnemental de l'informatique qui est sous-utilisée
3. Manque de renouveau et d'investissement uniforme et constant pour l'infrastructure (p. ex. enjeu permanent)
4. Incidence d'une vaste attaque en surface sur la sécurité visant des centaines de centres de données et de réseaux
5. Impact du besoin de se doter de centaines de plans sur la continuité des activités (PCA) en TI, en raison des centaines de centres de données et réseaux
6. Manque de souplesse / de capacité d'adaptation face aux nouvelles exigences



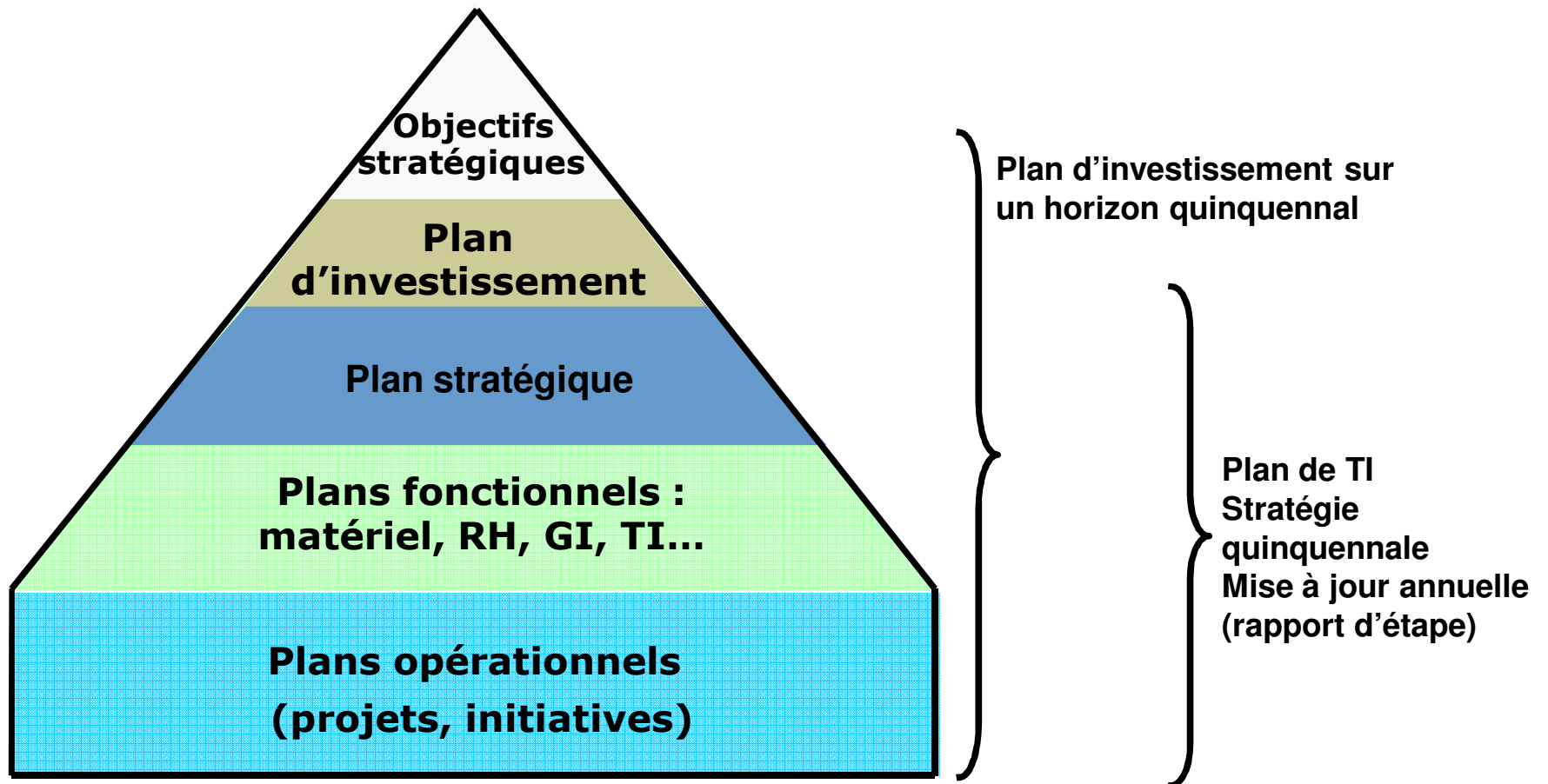


## Stratégie évolutive pour améliorer la gestion des TI

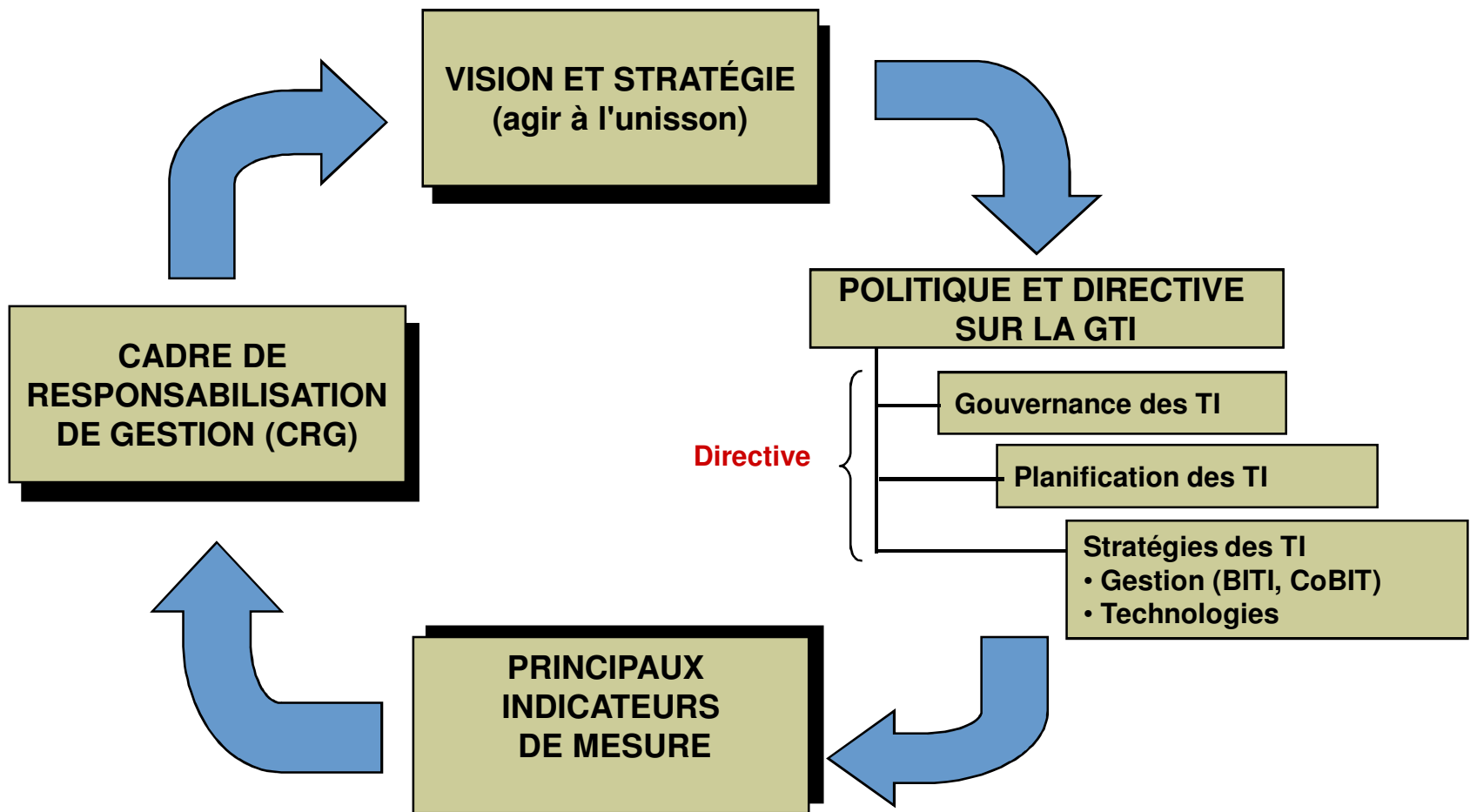
- Mettre en œuvre la politique sur la gestion de la TI (1<sup>er</sup> juillet 2007).
- Mettre en œuvre la technologie de la gestion de de l'information (1<sup>er</sup> avril 2009) :
  - Améliorer l'uniformité de la planification en TI.
  - Améliorer l'uniformité de la gestion des technologies de l'information.
  - Réduire la complexité des technologies.
  - Améliorer les rapports sur le rendement des technologies de l'information.
- Suivre les répercussions par l'intermédiaire des évaluations du CRG.



# Améliorer la gestion de la TI – grâce à une planification cohérente



# Programme de TI du GC axé sur...



DTI : Division de la technologie de l'information de la DDPI, responsables de la politique sur la gestion de la TI et indicateur 13 du CRG



# Politique sur la gestion des TI

Concrétiser la gestion des technologies de l'information dans les ministères et à l'échelle de tout le gouvernement

## Responsabilités de tous les administrateurs généraux :

1. Désignation du haut fonctionnaire
2. Participation à l'établissement des orientations à l'échelle du gouvernement
3. Établissement des structures de gouvernance
4. Intégration du plan de TI au plan opérationnel
5. Évaluation du rendement de la TI
6. Utilisation des services partagés et communs
7. Élaboration des normes



# Directive sur la gestion des TI

## DPI du Canada et Conseil des DPI

### Le DPI du Canada :

1. préside le CDPI
2. identifie les membres du CDPI et veille à ce que leur participation soit proportionnelle à la taille du ministère qu'ils représentent;
3. veille à ce que Conseil ait en place un processus décisionnel collégial;
4. finance les activités de la DDPI.

### Le Conseil des dirigeants principaux de l'information (CDPI) :

1. établit un cycle de planification annuel qui dictera le programme du Conseil;
2. publie périodiquement un plan stratégique, à la discrétion du président;
3. veille à communiquer les plans, les progrès réalisés, les risques et les enjeux associés à la gestion des TI et à rallier la collectivité des TI au sujet des décisions qui influenceront sur les activités ministérielles à l'échelle du gouvernement.



# Directive sur la gestion des TI

## Gouvernance des TI

Le DPI du ministère ou le titulaire d'un poste équivalent qui doit s'acquitter des responsabilités suivantes :

1. Établir des structures ministérielles de gouvernance à l'appui d'un processus décisionnel efficace en matière de TI; ces structures seront soumises à l'approbation de l'administrateur général;
2. Coordonner, promouvoir et diriger la transformation des activités axées sur les TI et les technologies de l'information en collaboration avec le responsable opérationnel et d'autres intervenants;
3. Prendre part aux forums sur la gouvernance des TI du gouvernement fédéral, y compris au Conseil des dirigeants principaux de l'information (CDPI) ainsi qu'aux autres forums sur la gouvernance et forums consultatifs désignés, portant sur les questions liées aux TI et à l'architecture des TI au sein du gouvernement fédéral;
4. Mettre en équilibre les intérêts des ministères par rapport aux intérêts pangouvernementaux afin de faire progresser les stratégies et les orientations en matière de TI à l'échelle du gouvernement fédéral;
5. Conseiller le CDPI sur les décisions, les plans, les progrès, les risques et les enjeux liés à la prestation ou à l'utilisation des services de TI communs ou partagés;
6. Surveiller et mesurer le rendement du ministère au chapitre de la gestion des TI à l'aide d'indicateurs de rendement clés ministériels et pangouvernementaux, s'il y a lieu;
7. Conseiller l'administrateur général, en collaboration avec le responsable opérationnel et d'autres intervenants, sur l'incidence que pourrait avoir une loi ou des politiques nouvelles ou modifiées sur les plans ministériels de TI.



# Directive sur la gestion des TI

## Planification de TI

Le DPI du ministère ou le titulaire d'un poste équivalent qui doit s'acquitter des responsabilités suivantes :

1. **Élaborer, mettre en œuvre ou soutenir un processus efficace de planification ministériel des TI qui soit intégré au processus de planification organisationnel général à l'échelle du ministère et qui s'aligne sur le processus de planification des investissements pour appuyer les activités, favoriser la transformation et orienter les décisions en matière de TI;**
2. **Concevoir un plan de TI et rédiger un rapport de progrès en matière de TI par rapport au plan établi conformément à l'annexe B et le soumettre au SCT (DDPI) sur demande;**
3. **Communiquer avec les intervenants ministériels et externes, et les mobiliser, à l'égard du plan de TI pour s'assurer que celui-ci appuie les activités ministérielles et les orientations stratégiques pangouvernementales.**



# Directive sur la gestion des TI

## Stratégies de TI

Le DPI du ministère ou le titulaire d'un poste équivalent qui doit s'acquitter des responsabilités suivantes :

1. **Élaborer et maintenir des processus et des pratiques efficaces et efficaces en matière de gestion des TI à l'échelle ministérielle, en tenant compte de l'ITIL (Information Technology Infrastructure Library) et du COBIT (Control Objectives for Information and related Technology), en accordant la priorité à la gestion des biens liés aux TI, au catalogue de services de TI et à l'établissement du prix et des coûts des services de TI, s'il y a lieu;**
2. **Harmoniser les pratiques et les processus ministériels de gestion des TI, et l'architecture de la technologie, avec la stratégie, les orientations, les normes et les lignes directrices du gouvernement fédéral en matière de TI à mesure qu'elles deviennent disponibles et qu'elles évoluent sous la direction du CDPI;**
3. **Prendre part, en tant que fournisseur de services ou de consommateur de services, aux activités de conception, de planification, d'évolution et de surveillance des services de TI communs ou partagés et des solutions en la matière;**
4. **Élaborer, mettre en œuvre et appuyer des stratégies ministérielles en vue de produire ou d'utiliser des services appropriés de TI communs ou partagés, et des solutions en la matière, en fonction des plans de TI;**
5. **Harmoniser et documenter les services de TI, prévus ou actuellement offerts aux destinataires, conformément à la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats. Le Profil des services de la technologie de l'information du GC offre une orientation supplémentaire pour l'harmonisation et la documentation des services de TI;**
6. **Examiner et évaluer les services de TI sur une base périodique afin de cerner les possibilités d'accroître l'efficacité, l'efficacité et la capacité d'innovation, selon ce qu'a déterminé la direction et en collaboration avec les fournisseurs et les consommateurs de services, et les autres intervenants.**



## Résultats escomptés

<p>Gouvernance de TI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins mesurables à l'échelle pangouvernementale pour promouvoir « agir à l'unisson »</li> <li>• Assurer la surveillance à l'échelle pangouvernemental :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- des processus et des pratiques de gestion des TI,</li> <li>- des programmes et des services de TI.</li> </ul> </li> <li>• Préciser les rôles et les responsabilités des DPI et du CDPI.</li> </ul>
<p>Planification de TI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des plans de TI uniformes partout</li> <li>• Fournir une base pour mesurer les progrès à l'échelle pangouvernementale dans les divers aspects de la gestion des TI (comme l'exécution des programmes, l'utilisation des services communs et partagés, etc.)</li> <li>• Permettre d'harmoniser les programmes et les services entre les ministères et les organismes.</li> <li>• Promouvoir l'efficacité, l'efficacé et les économies d'échelle partout au gouvernement.</li> </ul>
<p>Stratégies de TI</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les processus et les pratiques de gestion des TI communs partout au gouvernement.</li> <li>• Encourager la participation et le recours plus fréquent aux services communs et partagés.</li> <li>• Permettre l'adoption à l'échelle pangouvernementale de pratiques exemplaires reconnues dans l'industrie (BITI et CoBit ), de normes ou de spécifications.</li> <li>• Prévoir la capacité de mesurer à l'échelle pangouvernementale divers aspects de la fonction TI (l'efficacité, l'efficacé et les économies d'échelle)</li> </ul>



# Mise en œuvre proposée

**La mise en œuvre dépend de la maturité de l'organisation.**

Secteurs prioritaires	Incidence	2009 – 2010	Année +1	Année +2
Gouvernance de TI	Faible La plupart déjà en place	Plan	Mise en œuvre	Intégration complète
Planification de TI	Faible – Moyen La base existe	Plan	Mise en œuvre	Intégration complète
Stratégies de TI	Moyen – il faut définir ce qu'elles sont maintenant et ce qu'elles seront à l'échelle pangouvernementale	Sensibilisation	Plan	Mise en œuvre





## Prochaines étapes

- ✓ Poursuite de l'élaboration de normes et des guides
- ✓ Appui aux ministères et aux organismes pour mettre en œuvre les exigences de la Directive





Canada 